

Regard

sur

Repentigny

repentigny.ca



Repentigny
S'épanouir

Ce bulletin est imprimé à partir de papier recyclé. Après en avoir fait la lecture, nous vous encourageons à lui donner une seconde vie en le déposant dans votre bac de recyclage.

Gel du compte de taxes

Le nouveau conseil donne un répit à plus de 63 % des contribuables

Ayant récemment entamé son premier mandat à la barre de la municipalité, le maire Nicolas Dufour a présenté les faits saillants du budget 2022, le 16 décembre dernier, en annonçant la réalisation d'une promesse phare de sa campagne électorale pour la prochaine année : un taux de taxation basé sur la capacité de payer des citoyens. En effet, 63 % des contribuables verront une diminution de leur compte de taxes, pouvant aller jusqu'à 300 \$, alors que 18 % auront une hausse entre 1 et 50 \$. Conséquemment, au lendemain de la pandémie, près de 80 % des contribuables pourront bénéficier d'une diminution, d'un gel ou d'une très légère hausse fiscale.

Pour ceux qui connaîtront une hausse, cette augmentation s'explique notamment par une plus grande variation de la valeur foncière de leur propriété, laquelle découle soit de l'ébullition du marché dans leur secteur, soit de travaux de rénovation réalisés sur celle-ci.

Cette décision du nouveau conseil est le fruit d'une démarche politique basée sur l'écoute des Repentignois et des Repentignaises. Comme promis, au lendemain des élections, Nicolas Dufour s'est attelé à la tâche avec les membres du nouveau conseil municipal :

« Avec le défi de devoir composer avec des décisions budgétaires issues d'une ancienne administration, notre principal objectif était

d'établir un taux de taxation qui aurait le moins d'impact possible pour les contribuables, en maintenant la qualité des services aux citoyens. Ce choix témoigne de notre volonté de répondre aux besoins que ceux-ci nous ont exprimés. Encore plus dans le contexte actuel, alors que les ménages repentignois subissent depuis plusieurs mois les impacts de la pandémie, il s'avère essentiel de leur donner un peu de répit ».

Un budget qui maintient la qualité des services aux citoyens

Le budget de la nouvelle administration, qui sera de 157 044 000 \$ en 2022 – en légère hausse de 2,6 % comparativement à 2021 – est le fruit d'un exercice financier rigoureux effectué par l'ensemble du conseil municipal, en étroite collaboration avec la direction des différents services de la municipalité.

« C'est près de 80 % des contribuables qui pourront bénéficier d'une diminution, d'un gel ou d'une très légère hausse du compte de taxes. »
– Nicolas Dufour

« Nous tenons à assurer la qualité de vie de la population, notamment en respectant la capacité de payer des contribuables repentignois. L'intérêt des citoyennes et des citoyens est et sera toujours au cœur de nos décisions », a tenu à souligner le maire.

« Nous avons une vision d'une communauté soudée. Nous pensons certes à demain,

mais nous agissons aujourd'hui afin de rebâtir une ville à dimension humaine, harmonieuse, inclusive et solidaire, en réponse aux aspirations de toutes les personnes qui ont choisi d'y vivre et des gens d'affaires qui ont misé sur Repentigny pour investir. Ce budget est un premier pas dans cette direction », a-t-il conclu.

Tous les détails du budget en page 3.



Meilleurs vœux

L'année 2022 est à nos portes et s'annonce riche de projets et de belles réalisations...

Profitons du vent de changement inspirant qui souffle sur notre municipalité afin de célébrer ce nouveau chapitre que nous entamons ensemble, pour notre collectivité.

Que celui-ci soit synonyme de bienveillance, d'humanité, d'écoute et de partage.

En ces temps d'effervescence et de réjouissances, toute l'équipe de la Ville de Repentigny vous souhaite de très joyeuses fêtes et bonne année!



Les
essentiels
du mois

Votre aide-mémoire municipal

Toutes les informations utiles à la vie citoyenne en un seul coup d'oeil. Repérez-les facilement sur notre page Facebook ou encore abonnez-vous à notre infolettre *Regard en bref* pour les recevoir directement par courriel.

Suivez-nous sur





BUDGET 2022 : De la parole aux actes

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Bien que nous ayons hérité des décisions budgétaires de l'administration précédente, je suis extrêmement fier de vous annoncer que votre nouveau conseil municipal honorera ses principaux engagements électoraux.

D'abord, tel que promis pour la prochaine année, nous établirons un taux de taxation qui respectera la capacité de payer de nos contribuables. Cet effort permettra à plus de 18 000 propriétaires repentinois (sur un total de 28 000) de profiter d'un allègement fiscal pouvant aller jusqu'à 300 \$. De ce total, près de 5 000 propriétaires dont la valeur foncière de leur propriété a augmenté de plus de 21 % devront déboursier un montant se situant entre 1 et 50 \$. Avec la pandémie, ce répit sera bien mérité pour nos citoyens.

Mes collègues du conseil municipal et moi y ajoutons également notre contribution en gelant nos salaires pour 2022. L'économie n'est pas grosse, mais nous devons tous faire notre part.

Au-delà de donner de l'oxygène à nos contribuables, ce présent budget assurera des assises financières plus solides afin de réaliser de grands projets, tout en offrant des services de la plus haute qualité à l'image de notre communauté!

D'ailleurs, je tiens à souligner le travail remarquable de notre administration, ainsi que son professionnalisme de tous les instants.

Trois chantiers, trois priorités

Cette vision du changement s'articulera autour de trois chantiers phares pour lesquels je sollicite votre pleine participation. Pensons notamment au renforcement de notre vivre-ensemble. La tenue d'un forum communautaire poursuivra cet objectif en misant sur le dialogue et des actions concrètes afin de raviver notre fierté de s'épanouir à Repentigny.

La mobilité doit aussi constituer un facteur clé de notre bien-être collectif par la mise en œuvre d'une véritable desserte de transport collectif efficace, sécuritaire et de qualité. Mais ce combat, nous ne pouvons pas le mener seuls. C'est pourquoi j'ai sollicité l'appui de mes collègues maires de Terrebonne et de Mascouche afin d'organiser un forum sur la mobilité, de manière à trouver des solutions durables pour décongestionner l'A-40 et l'A-640.

Le dernier chantier qui méritera toute notre attention sera celui du redéveloppement de notre territoire à échelle humaine. Vous souhaitez, tout comme nous, un développement qui respecte notre majestueux fleuve Saint-Laurent et ses berges.

Le maire
Nicolas Dufour

Dès le 1^{er} janvier

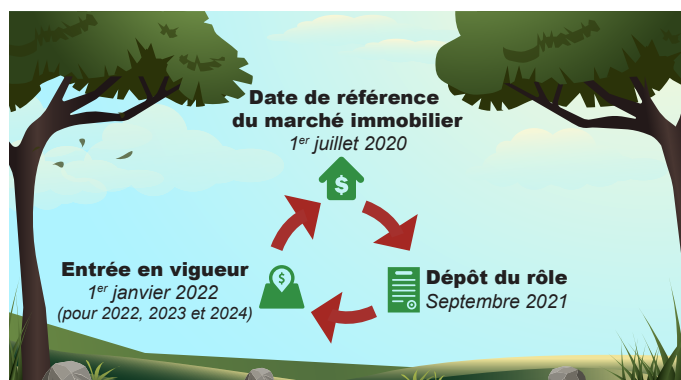
Entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation

La Ville a déposé en septembre dernier un nouveau rôle d'évaluation, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il s'agit d'un exercice obligatoire en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, qui a lieu tous les trois ans, dans toutes les municipalités du Québec.

Conformément à cette Loi, vous recevrez un *Avis d'évaluation* d'ici l'envoi de votre prochain compte de taxes, en janvier. Celui-ci vise, entre autres, à vous indiquer la valeur foncière de votre propriété qui sera en vigueur pour 2022, 2023 et 2024. À noter qu'en raison d'un récent changement législatif, cet avis doit maintenant être envoyé par le biais d'un document distinct du compte de taxes. Si vous êtes en désaccord avec la valeur de votre propriété telle qu'inscrite au rôle d'évaluation et souhaitez demander une révision, vous avez jusqu'au 30 avril 2022 pour procéder.

Rappelons que le rôle d'évaluation est un exercice impartial, indépendant et apolitique, entre autres parce que c'est le marché immobilier qui détermine la valeur des propriétés et que le choix des évaluateurs est fait selon un processus rigoureux de soumissions publiques. Par ailleurs, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte au moment d'évaluer une propriété résidentielle, tels que :

- le secteur ;
- la dimension du terrain ;
- la superficie habitable ou la dimension du bâtiment ;
- l'âge de la propriété ;
- la qualité de la construction ;
- et le type de possession (ex. copropriété).



La valeur au rôle et la date de référence

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. L'une des fonctions principales du rôle d'évaluation est d'indiquer la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle :

- La valeur réelle est le prix le plus probable qu'accepterait de payer un acheteur potentiel pour une propriété lors d'une vente de gré à gré dans les conditions du marché qui prévalaient au 1^{er} juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle. Le fait d'évaluer tous les immeubles selon leur valeur réelle et à une même date assure l'équité de l'exercice.
- Pour le rôle 2022, 2023, 2024, la date de référence est donc le 1^{er} juillet 2020. Notons que la fulgurante ascension du marché immobilier n'a pu être observée qu'après le mois de juillet 2020, soit vers le mois de septembre de cette même année.
- À moins de modifications apportées à la propriété, par exemple la réalisation de travaux majeurs, la valeur réelle inscrite au rôle d'évaluation demeure la même durant les trois années d'application.



Nouveau rôle d'évaluation foncière

Pour bien comprendre en quoi consiste le rôle d'évaluation foncière, visitez le repentigny.ca/evaluation et visionnez la capsule vidéo conçue à cet effet.

Pour toute question en lien avec la valeur de votre propriété telle qu'inscrite au rôle d'évaluation 2022, communiquez avec la Division de l'évaluation au 450 470-3250.

Impact sur le compte de taxes

L'augmentation de la valeur foncière d'une propriété n'entraîne pas la même augmentation d'un compte de taxes. Toutefois, il est vrai que le rôle d'évaluation entre en ligne de compte au moment de déterminer le taux de taxation. En fait, c'est la valeur foncière de toutes les propriétés sur le territoire qui permet d'assurer le partage équitable du coût des services municipaux entre les propriétaires et d'offrir les services aux citoyens.

Ainsi, en lien avec le nouveau rôle d'évaluation, le taux de taxes foncières générales pour les immeubles résidentiels atteindra, en 2022, 0,7444 \$ par 100 \$ d'évaluation. Cependant, le gel de compte de taxes moyen annoncé pour le secteur résidentiel par le nouveau conseil se traduira par une diminution du compte de taxes pour tous les citoyens dont l'augmentation de la valeur foncière de leur propriété est inférieure à 21 %.

« Concrètement, 63 % de la population verra son compte de taxes diminuer, et ce, d'un montant pouvant aller jusqu'à 300 \$. En somme, cela représente 18 000 propriétés. On peut dire que le portrait du compte de taxes repentinois en 2022 respectera la capacité de payer des citoyennes et des citoyens et protégera leur pouvoir d'achat », estime Nicolas Dufour.

Pour les citoyens dont l'augmentation de la valeur foncière de leur propriété est supérieure à 21 % :

- Environ la moitié d'entre eux verront leur compte de taxes augmenter de 1 à 50 \$ (ce qui représente 5 000 propriétés) ;
- L'autre moitié aura une augmentation plus élevée en raison d'une plus grande variation de la valeur foncière de leur propriété, qui découle soit de l'ébullition du marché dans leur secteur, soit de travaux de rénovation réalisés sur celle-ci.

Il est à noter que nonobstant le gel, le total du compte de taxes peut varier selon la consommation d'eau et les répartitions locales (travaux d'infrastructure) propres à la propriété.

Exemple — Impact sur le compte de taxes selon la variation de la valeur foncière

Variation valeur foncière	2021	2022	Impact
< 21 %	274 000 \$*	325 000 \$	Compte de taxes ↓
= 21 %	274 000 \$*	331 500 \$	Compte de taxes =
> 21 %	274 000 \$*	337 000 \$	Compte de taxes ↑

* 274 000 \$: valeur moyenne d'une propriété unifamiliale à Repentigny avant le dépôt du rôle, donnée uniquement à titre d'exemple.

Faits saillants :

- 1/3 des municipalités du Québec ont procédé au nouveau rôle d'évaluation cette année.
- 81 % du budget de la Ville repose sur l'évaluation foncière et les taxes.
- Le secteur résidentiel représente 88 % de la valeur foncière totale de Repentigny.

Répartition plus équitable

Alors que la grande majorité des contribuables verront une diminution de leur compte de taxes, les secteurs non résidentiel et industriel connaîtront pour leur part une hausse de taxes, ce qui aura nécessairement un impact sur leurs opérations. Mentionnons que malgré la hausse dans ces deux secteurs, le taux de taxation de la Ville demeure concurrentiel.

« Rappelons également qu'au cours des dernières années, l'augmentation du taux de taxation a toujours été le même, tous secteurs confondus : résidentiel, non résidentiel et industriel. De plus, comme le taux de taxation se trouve plus bas que la moyenne régionale, il y avait un besoin de retrouver un certain équilibre », a souligné Nicolas Dufour.

Un appui aux commerçants

Les effets potentiels de la hausse sur les commerçants devraient être atténués grâce à la reprise progressive de l'activité économique. En effet, les perspectives de croissance sont excellentes pour 2022, alors que les dépenses des consommateurs et des entreprises deviendront le moteur de l'économie.

Les commerçants peuvent aussi profiter d'un éventail de services, d'outils et de programmes de financement offerts par CIENOV. L'organisme, qui est à pied d'œuvre pour accompagner la communauté d'affaires et assurer une reprise économique dans la MRC de l'Assomption depuis le début de la pandémie,

a pour mission d'assurer la performance des entreprises du territoire et de soutenir leur développement.

Des mesures pour soutenir les restaurateurs

Pour favoriser l'économie locale et soutenir les restaurateurs qui, depuis plusieurs mois, doivent relever de nombreux défis en raison de la pandémie, la Ville instaurera des mesures visant à les accompagner dans la poursuite de leurs activités.

« Nous sommes conscients des difficultés que vivent, depuis un moment déjà, nos restaurateurs. Bon nombre d'entre eux n'ont jamais cessé de s'adapter et de se réinventer en contexte pandémique. C'est pourquoi mon équipe et moi nous nous engageons à tout mettre en œuvre afin de trouver rapidement des solutions pour les aider », a tenu à souligner le maire. La hausse dans les secteurs non résidentiel et industriel, dont la moyenne est de 8 %, découle notamment de la nécessité de répartir équitablement le fardeau fiscal afin de respecter la capacité de payer des contribuables repentinois, étant donné le coût de la vie qui augmente.

Immeuble de 6 logements et plus

Par ailleurs, les propriétaires d'immeubles de 6 logements et plus verront également leur compte de taxes augmenter dans une proportion légèrement inférieure à l'augmentation de la valeur foncière de leur propriété, soit 10 % en moyenne.

Un gel salarial pour le conseil municipal, une première en 10 ans

À l'exemple du maire de Repentigny, Nicolas Dufour, le nouveau conseil municipal a décidé unanimement de suspendre leur indexation salariale pour 2022.

Pour le maire, il s'agit d'une façon de démontrer leur solidarité envers les Repentinoises et les Repentinois qui doivent composer avec une hausse du coût de la vie : « En renonçant à une augmentation potentielle de nos salaires, nous souhaitons envoyer un message clair à la population concernant la saine gestion des fonds publics. Nous considérons que les citoyens font déjà leur part, alors il est tout à fait logique que nous suivions le pas. Bien que ces montants soient symboliques, il ne faut absolument pas sous-estimer toutes les économies que nous pouvons réaliser afin de réinvestir dans les services aux citoyens. C'est dans cet esprit que nous souhaitons gouverner ».

Paieement de votre compte de taxes

Échéances : 3 mars, 2 juin et 1^{er} septembre

Modes de paiement

Aux institutions financières

Site Internet
Vous devrez inscrire les 11 chiffres du numéro de référence pour le paiement, qui se trouve sur votre talon de remise.

Au comptoir ou au guichet automatique
Le paiement est possible dans la plupart d'entre elles.

Par la poste

En acheminant vos chèques libellés à l'ordre de la Ville de Repentigny, au 435, boul. Iberville, Repentigny J6A 2B6.

Au comptoir du Service de taxation

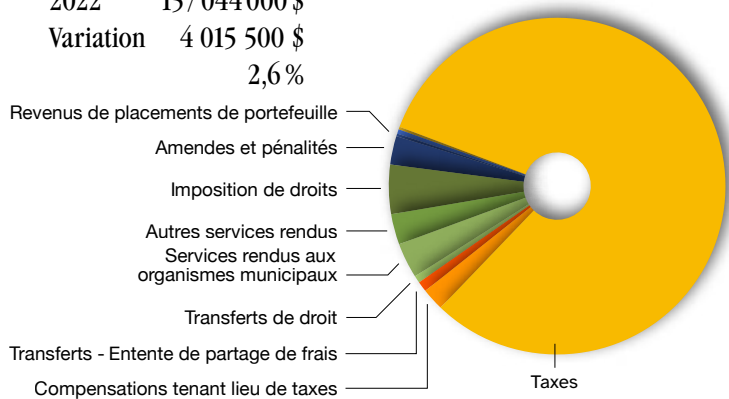
Les modes de paiement suivants sont acceptés à l'hôtel de ville : chèques personnels, carte débit ou argent comptant.

Si votre compte de taxes comporte un retard dans le paiement avec intérêts, communiquez avec la taxation pour connaître le solde exact au 450 470-TAXE (8293) ou au taxation@repentigny.ca

Budget de fonctionnement 2022

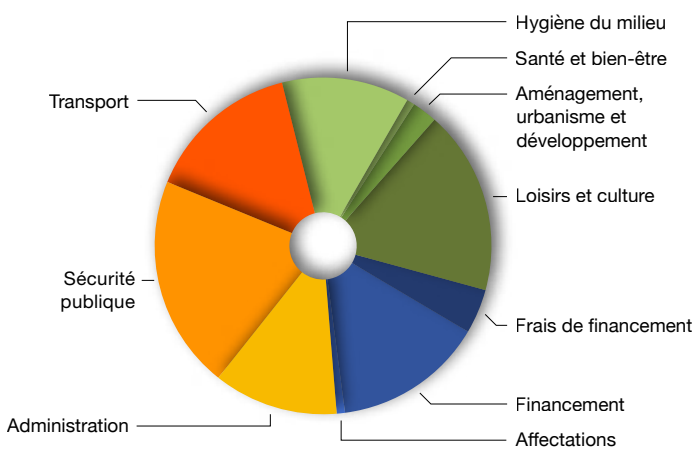
Variation du budget entre 2021 et 2022

2021	153 028 500 \$
2022	157 044 000 \$
Variation	4 015 500 \$
	2,6%



Revenus 2022 : 157 044 000 \$

Taxes	127 908 440 \$	81,45%
Compensations tenant lieu de taxes	3 373 030 \$	2,15%
Transferts - Entente partage de frais	1 545 520 \$	0,98%
Transferts de droit	1 097 060 \$	0,70%
Services aux organismes municipaux	5 324 610 \$	3,39%
Autres services rendus	4 604 700 \$	2,93%
Imposition de droits	7 420 840 \$	4,73%
Amendes et pénalités	4 301 400 \$	2,74%
Revenus de placements de portefeuille	400 000 \$	0,25%
Autres revenus d'intérêts	670 000 \$	0,43%
Autres revenus	398 400 \$	0,25%



Dépenses 2022 : 157 044 000 \$

Administration	19 118 580 \$	12,17%
Sécurité publique	32 738 120 \$	20,85%
Transport	23 737 150 \$	15,11%
Hygiène du milieu	19 566 480 \$	12,46%
Santé et bien-être	1 216 360 \$	0,77%
Aménagement, urbanisme et développement	3 857 060 \$	2,46%
Loisirs et culture	28 275 840 \$	18,01%
Frais de financement	6 808 870 \$	4,34%
Financement	22 997 300 \$	14,64%
Affectations	(1 271 760) \$	-0,81%

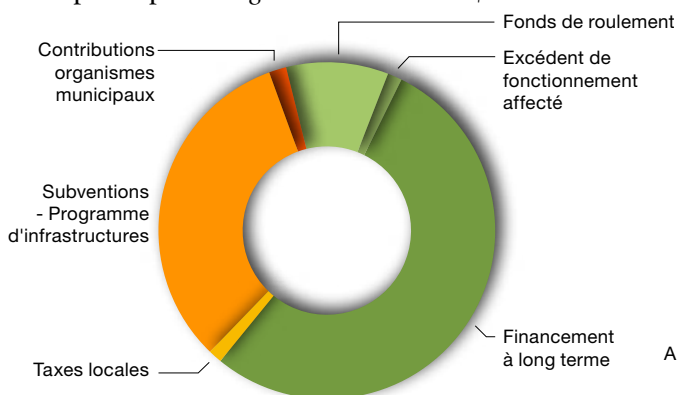
Budget d'investissement 2022

Répartition du financement et des immobilisations

Investissements : 41 814 000 \$

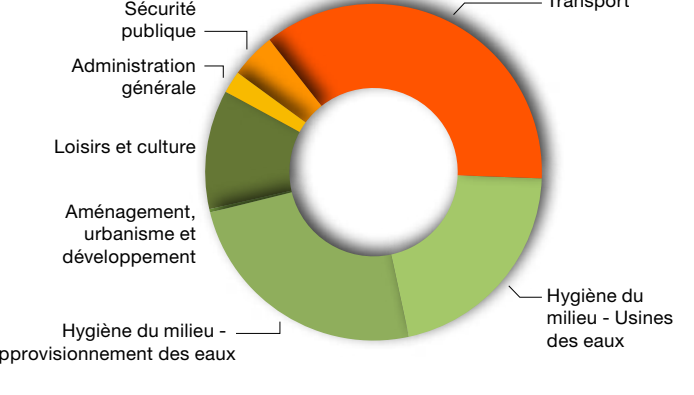
Contributions, subventions et affectations : 19 408 000 \$

Financés par emprunt long terme : 22 406 000 \$



Financement**

Taxes locales	553 000 \$	1,32%
Subventions - Programme d'infrastructures	13 471 000 \$	32,22%
Contributions organismes municipaux	697 000 \$	1,67%
Fonds de roulement	4 107 000 \$	9,82%
Excédent de fonctionnement affecté	580 000 \$	1,39%
Financement à long terme	22 406 000 \$	53,58%



Immobilisation**

Administration générale	890 000 \$	2,13%
Sécurité publique	1 815 000 \$	4,34%
Transport	15 134 400 \$	36,19%
Hygiène du milieu - Usines des eaux	8 800 000 \$	21,05%
Hygiène du milieu - Approvisionnement des eaux	10 253 600 \$	24,52%
Aménagement, urbanisme et développement	132 000 \$	0,32%
Loisirs et culture	4 789 000 \$	11,45%

*Financement prévu pour les dépenses d'investissement.

**Acquisition des actifs de la Ville (dépenses d'investissement).

Le budget de fonctionnement représente les dépenses d'opération nécessaires à la Ville pour être en mesure d'offrir les services aux citoyens au cours d'une année. Quant au budget d'investissement, il représente les acquisitions d'actifs de la municipalité, tels que les infrastructures de rues, les bâtiments, les aménagements de parcs, les véhicules et équipements divers.



Les grands chantiers 2022 de l'administration Dufour

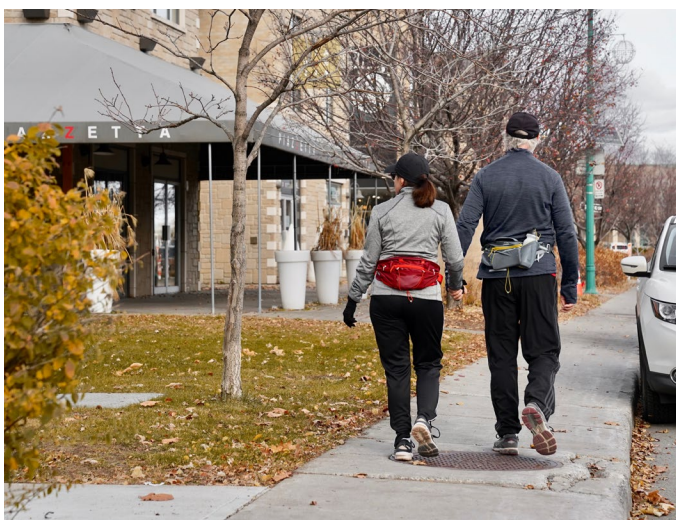
La nouvelle année ouvrira la porte au changement et à la réalisation de grands projets qui permettront à la Ville d'évoluer de façon harmonieuse, inclusive et solidaire. À cet égard, la nouvelle administration a identifié trois « chantiers » prioritaires qui jetteront les bases de cette vision : le vivre-ensemble, la mobilité et l'aménagement du territoire à échelle humaine. Voici les initiatives qui seront mises en œuvre en 2022 pour les réaliser.

Le vivre-ensemble

« Je suis le maire de toutes les Repentignaises et de tous les Repentignois, sans exception, et tous se sentiront inclus dans notre démarche », affirme Nicolas Dufour. Dans cet esprit, l'équipe municipale entend créer une réelle culture du vivre-ensemble dans la communauté et solidifier les liens de proximité avec les Repentignois, notamment grâce au concours d'une nouvelle ressource stratégique en innovation sociale. Celle-ci assumera un rôle-conseil auprès des élu.e.s et des employé.e.s en matière d'orientations, de stratégies et d'actions. La mairie compte également assumer un leadership fort pour soutenir une nouvelle vision pour le Service de police de Repentigny, qui tiendra compte à la fois de la sécurité publique et du vivre-ensemble. Voici comment s'exprimera cette volonté dans les prochains mois :



- Tenir un forum communautaire tous les deux ans avec l'administration, les organismes et les acteurs des milieux sociocommunautaires.
- Favoriser l'inclusion de l'expertise des organismes communautaires, des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux.
- Soutenir l'ensemble du corps policier dans ses fonctions au quotidien.



La mobilité

« À Repentigny, les problèmes de congestion routière entraînent une perte de la qualité de vie pour les citoyens et aussi des pertes économiques. Nous nous y attaquerons avec des solutions claires et fortes », soutient le maire Dufour. Pour résoudre les problématiques de la mobilité auxquelles est confrontée quotidiennement la population, plusieurs initiatives seront développées prochainement :

- Organiser, en collaboration avec Terrebonne et Mascouche, un forum sur la mobilité pour décongestionner les secteurs des autoroutes 40 et 640.
- Négocier la gratuité du transport vers Montréal et bonifier l'offre de service en transport aux aînés.
- Travailler à implanter une offre de transport en commun performante et durable.

L'aménagement du territoire à échelle humaine

« Il est temps de remettre le citoyen au cœur des décisions quant au développement de notre communauté. Il est temps de bâtir une ville à échelle humaine », affirme M. Dufour. À ce propos, l'administration aspire à un redéveloppement du territoire intelligent et durable, qui tient compte du patrimoine et du milieu déjà bâti, et ce, dans le respect de tous les Repentignois. Quelques actions ciblées appuieront la réalisation de cette vision :

- Instaurer une politique d'habitation inclusive des différentes formes de logements, en bonifiant l'offre de logements abordables, communautaires et coopératifs.
- Créer un fonds spécial dédié à l'acquisition de terrains pour favoriser l'accès aux berges du fleuve et de la rivière L'Assomption.
- Lier les règlements d'urbanisme aux nouvelles normes de développement durable, de manière à favoriser l'apport environnemental dans les futurs projets immobiliers, institutionnels, industriels et commerciaux.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de la Ville.



Cette photo a été prise avant la situation pandémique de la COVID-19 et des mesures sanitaires qui s'appliquent.



Semaine de relâche étudiante

La Ville de Repentigny offre une foule d'activités aux étudiants repentinois et à leur famille dans le cadre de la semaine de relâche. Atelier d'expérimentation avec la lumière laser, visite dansée, séance de yoga, jeux extérieurs et bien d'autres occasions de divertissement attendent les élèves du primaire et du secondaire du 21 au 25 février. Pour tous les détails sur chacune des activités et pour vous inscrire, visitez le repentigny.ca/calendrier.



Camps de jour

Deux types de camps de jour sont offerts afin de faciliter la conciliation travail-famille. Selon les besoins spécifiques de chacun, ces programmes permettent de bénéficier d'une à cinq journées de garde durant la relâche. Pour participer, les enfants doivent obligatoirement être inscrits.

Les camps offerts sont les suivants :

■ Camp à la semaine Toutenjeux

Activités : bricolage, glissade, jeux coopératifs, etc.
École Entramis (595, boulevard L'Assomption)
5 à 13 ans
Coûts : détenteur Carte citoyen : 97 \$ (semaine de 5 jours).
Non-détenteur Carte citoyen : 170 \$ (semaine de 5 jours)
Inscription : Les inscriptions doivent être faites en ligne, au repentigny.ca, avant le 18 février à midi.
Information : loisirs@ville.repentigny.qc.ca ou 450 470-3400

■ Camp à la journée « Eau » jeu

Activités : Jeux aquatiques
Centre aquatique Jacques-Dupuis (130, rue Valmont)
4 à 11 ans
Coûts : détenteur Carte citoyen : 22 \$ par jour. Non-détenteur Carte citoyen : 39 \$ par jour
Information : piscine@repentigny.ca ou 450 470-3440.
Les inscriptions doivent être faites en ligne, au repentigny.ca.

Bourses aux jeunes sportifs et artistes

Déposez votre candidature à Excellence Repentigny dès le 24 janvier

Encore cette année, l'organisme remettra jusqu'à 42 000 \$ en aide financière, notamment des bourses d'excellence à celles et ceux qui se démarquent dans leur discipline respective dans les domaines du sport et des arts. Ces derniers sont invités à faire parvenir leur candidature entre le 24 janvier et le 21 février en remplissant le formulaire en ligne disponible au excellencerepentigny.com.



Le programme de bourses d'excellence s'adresse aux jeunes de 30 ans et moins qui s'illustrent dans le sport ou dans les arts et qui résident à Repentigny. Les athlètes qui désirent déposer leur candidature doivent s'être démarqués sur la scène provinciale, nationale ou internationale, au cours de l'année 2021, par leurs accomplissements sportifs, leur rigueur et leur assiduité.

Les jeunes artistes professionnels ou en voie de professionnalisation sont également admissibles à ce programme. Les candidats sont reconnus comme professionnels s'ils ont exposé ou publié des œuvres pour leur propre compte ou qu'ils ont reçu des témoignages de reconnaissance de leurs pairs. Pour leur part, les artistes en voie de professionnalisation doivent être diplômés ou inscrits dans un programme de formation reconnu en arts visuels, en littérature ou en arts de la scène. Ils doivent également démontrer qu'ils désirent faire de leur art leur métier. Les récipiendaires de cette dernière catégorie seront choisis en fonction de la qualité de leurs réalisations artistiques, mais également de leur rigueur et de leur assiduité.

Le montant des bourses varie entre 500 \$ et 1 500 \$.

Un soutien financier pour les projets de perfectionnement

Tout au long de l'année, Excellence Repentigny accorde des aides financières pour la réalisation de projets ponctuels qui favorisent le développement du sportif ou de l'artiste. Les demandes de soutien aux projets peuvent être faites en tout temps en remplissant le formulaire en ligne disponible au excellencerepentigny.com. Les critères de sélection sont également présentés sur le site web de l'organisme.

Profitez des sports d'hiver

Dès que la température le permettra, patinoires, sentiers de glace et buttes de glissade seront aménagés dans les parcs du territoire pour permettre aux petits et grands de goûter aux joies de la saison hivernale.

Les citoyens pourront profiter de divers emplacements pour patiner, et ce, dans plusieurs parcs de la Ville; il y aura au total 10 patinoires à bandes, 14 anneaux de glace, 2 ronds de glace et 11 buttes de glissade. Pour prolonger le plaisir, les installations aux parcs Desrosiers, Frédéric-Coiteux, Île-Label, Jean-Claude-Crevier, Laforest, Larochelle, Marie-Soleil-Tougas, Maurice-Richard, des Moissons, du Moulin, Rivest et de la Seigneurie

seront éclairés. De plus, skis de fond et raquettes pourront être utilisés dans les parcs où l'espace permet de s'y adonner.

L'accès aux patinoires extérieures dépendra toutefois des conditions météorologiques, puisque celles-ci doivent être favorables à l'aménagement et à l'entretien des surfaces de glace. Nous vous invitons à suivre la page Facebook de la Ville pour savoir quand l'utilisation de ces installations sera possible. Avant de vous déplacer, il est également recommandé de vérifier l'état des patinoires en visitant le repentigny.ca/culture-loisirs/sports/arenas-patinoiresdes. Cette information sera mise à jour quotidiennement.

Pour la liste complète des parcs où seront aménagées des patinoires et des buttes de glissade, visitez le repentigny.ca.



Soyons bienveillants les uns envers les autres

En cas de besoin, composez le :

211, un service de référence qui vous dirigera rapidement vers des ressources de la région (7 jours, 8 h à 18 h).

811 (option 2), pour obtenir des services psychosociaux du CISSS de Lanaudière (7 jours, 24 h/24).

Du 22 décembre au 27 février

Activités à venir

Programmation du temps des Fêtes

Centre d'art Diane-Dufresne

Jusqu'au 9 janvier :

Exposition : *Deux cœurs Deux têtes-entre rêve et réalité* par Armand Vaillancourt et Alexis Vaillancourt ;

Jeu-découverte en salle d'exposition : *Trouve et découvre* ;

Visite commentée de l'exposition*, tous les dimanches ;

Matinées en famille du temps des Fêtes, de 10 h à 12 h.

Espace culturel de Repentigny

Jusqu'au 9 janvier : Parcours ludique : *Les maîtres des saisons*.

Programmation hivernale

Réseau des bibliothèques de Repentigny

27 jan. et 24 fév. : L'heure du conte en pyjama*, 18 h 45

28 janv. et 18 fév. : Contes surprises*, 9 h 30 et 10 h 30

5 février : Les Châteaux médiévaux de Minecraft*, 10 h

6 février : Rencontre d'auteurs du Club de lecture – Rodney Saint-Éloi et Yara El-Ghadban*, 14 h

10 février : L'heure du conte – spécial Saint-Valentin*, 18 h 45

11 février : Toup'tits contes de la Saint-Valentin*, 9 h 30 et 10 h 30

20 février : Atelier djembé*, 14 h

23 février : Sécurité en ligne* (Série numérique), 13 h 30

Centre aquatique Jacques-Dupuis

13 février : Bain animé de la St-Valentin, 14 h 15 à 15 h 45.

21 janvier et 11 février : Bains familiaux additionnels, de 13 h 15 à 15 h

Centre d'art Diane-Dufresne

4 février au 3 avril : Exposition : *Le chant des épidermes – L'ultime pérégrination*

4 février au 3 avril : Jeu-découverte en salle d'exposition : *Trouve et découvre*

19 février et 12 mars : Visite commentée en compagnie d'Hélène Roy*, 11 h

6 février au 3 avril : Visite commentée de l'exposition*, les dimanches, 14 h

5, 6, 12 et 13 février : Zone chaleur au CADD. Activités créatives pour toute la famille, de 10 h à 17 h

Espace culturel de Repentigny

5, 6, 12 et 13 février : Animations éclatées, de 11 h à 15 h

5 et 12 février : Balades éclatées : *les frères élémentaires**, 13 h 30 et 14 h 30

13 février : Balades éclatées : *les frères élémentaires**, 12 h, 13 h 30 et 14 h 30

5 au 13 février : Projection à ciel ouvert, à la brunante

Semaine de relâche

Centre d'art Diane-Dufresne

Ateliers de création :

21, 23 et 25 février : L'art du papier marbré*, 10 h

24 février : Linogravure en folie!*, 10 h et 14 h

26 février : Linogravure en folie!*, 10 h

Visite ludique d'exposition :

21 et 26 février : Visite dansée*, 14 h à 15 h.

22 et 24 février : Yoga au Centre d'art*, 11 h à 12 h

22 et 27 février : Raconte-moi une œuvre*, 10 h à 11 h

Classe des maîtres :

22 et 27 février : Avec LeBicar*, 14 h

23 et 25 février : Avec Alexandra Bastien*, 14 h

Exposition scolaire :

19 au 27 février : Mémoire vivante,

lundi au vendredi de 13 h à 17 h

Samedi et dimanche de 10 h à 17 h

Bibliothèque Robert-Lussier

25 février : Lumière et laser*, 14 h

Tous les détails au repentigny.ca.

* Inscription requise.

Les activités pourraient être modifiées ou annulées en fonction des annonces de la Santé publique.

À l'Espace culturel

Les meilleures idées cadeaux de dernière minute se trouvent ici

L'Espace culturel de Repentigny est votre destination tout indiquée pour dénicher le présent qui plaira à coup sûr à l'être cher.

Cette année, offrez l'art en cadeau! Le Centre d'art Diane-Dufresne vous invite à glisser dans le bas de Noël, une carte de membre ou des laissez-passer pour l'exposition *Deux cœurs deux têtes — Entre rêve et réalité* par Armand Vaillancourt et Alexis Vaillancourt, présentée jusqu'au 9 janvier prochain. Profitez de votre passage pour découvrir une multitude de petites trouvailles dans la boutique éphémère.

Le Théâtre Alphonse-Desjardins vous propose de gâter vos proches avec une carte privilège donnant accès à une panoplie d'avantages exclusifs. Enfin, les commerçants du centre-ville vous invitent à découvrir une artère commerciale dynamique avec un vaste choix de boutiques et restaurants pour faire plaisir aux fins palets, ainsi qu'à ceux qui recherchent une touche d'originalité. Choisissez l'Espace culturel pour vos achats du temps des Fêtes!



© Joëlle Simard-Lapointe

Une visite à la bibliothèque pour faire le plein de livres pour les fêtes : une recette gagnante

Le froid et le manque de luminosité qui s'installent en décembre peuvent parfois donner envie d'un petit remontant! Soucieuse de votre bien-être, l'équipe des bibliothèques propose de vous réchauffer le cœur en misant sur le pouvoir thérapeutique des livres. Les bibliothécaires ont réuni tous les ingrédients pour vous concocter une liste de suggestions réconfortantes... à consommer sans modération durant le temps des Fêtes. Plusieurs titres sont disponibles en version numérique. Il est donc possible de les emprunter à distance, 24/7! Servez-vous!

Des suggestions de lecture à saveur hivernale

Une pelletée de flocons

■ Les étoiles brillent plus fort en hiver/Sophie Jormain

■ Plus loin que l'hiver/Isabel Allende

■ Sous la neige de décembre/Martine Labonté-Chartrand

Une pincée de féerie de Noël

■ Noël au café du bonheur/Lucy Diamond

■ S.O.S. On est pris avec le père Noël/Catherine Bourgault

■ Une promesse pour Noël/Fern Michaels

Une cuillerée de bienveillance

■ Noël à la librairie des cœurs brisés/Annie Darling

■ Le poids de la neige/Christian Guay-Poliquin

■ Un hiver inoubliable à Vert-Cottage/Lucy Daniels

Un concentré québécois

■ Noël à Kingscroft/Mylène Gilbert-Dumas

■ Le Québec en hiver/Mathieu Dupuis

■ Un hiver de coyote/Gabrielle Ardence

Un brin d'espièglerie pour nos petits lutins

■ Yann et le yéti/Loufane et Alain Matte

■ Collation d'hiver/Rhéa Dufresne

■ Mon grand ours, mon petit ours et moi/Margarita Mazo

Une bonne dose d'empathie

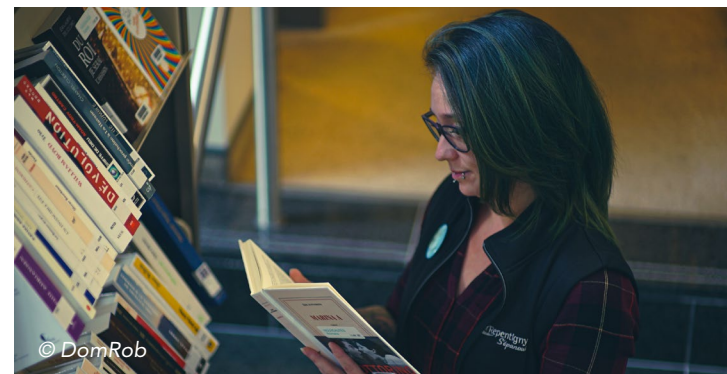
■ Dash & lily : le carnet de défis/Rachel Cohn

■ La guerre des lumières/Louis Émond

■ Un hiver sans fin/ Kiran Millwood Hargrave

En panne d'inspiration ?

À la bibliothèque Robert-Lussier, le service de référence est accessible durant les heures d'ouverture. Les bibliothécaires sont disponibles pour vous guider dans vos recherches. Elles seront heureuses de partager leurs découvertes et de vous aider à trouver le livre correspondant à vos attentes.



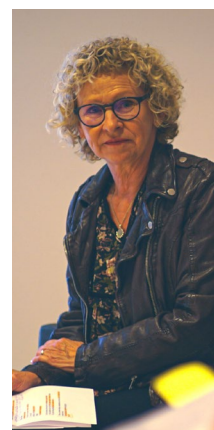
© DomRob

▲ Pamela Parsons-Mandanice, bibliothécaire de référence du Réseau des bibliothèques de Repentigny.

Et ce n'est pas tout!

Pour des suggestions personnalisées, n'hésitez pas à recourir au service «Quoilire.ca» accessible via le catalogue des bibliothèques (onglet Ressources et livres numériques). En répondant à un formulaire, vous profiterez d'un jumelage littéraire offert par un expert des bibliothèques publiques du Québec!

En plus de lire, vous aimeriez discuter de vos derniers coups de cœur? Rien de plus simple! L'un de nos clubs correspondra sans aucun doute à votre profil de lecteur!



Deux fois par mois, Danielle Laurin, la marraine du Club de lecture de Repentigny propose le livre du mois. Ceux-ci sont disponibles en plusieurs copies dans les deux bibliothèques du Réseau. Les échanges avec les abonnés sont possibles dans le groupe Facebook ou lors des rencontres d'auteurs dans le cadre de la programmation à la bibliothèque Robert-Lussier.

Les abonnés peuvent également s'inscrire à l'un de nos deux clubs de lecture en personne. Lors de ces rencontres mensuelles, les participants peuvent discuter. Linda Amyot, autrice et scénariste animent Lire ensemble où une thématique différente est proposée à chaque rencontre. Les participants de ce club sont également invités à remplir une fiche de lecture. Le Cercle littéraire, animé par Diane Ducharme, est un lieu d'échange des derniers coups de cœur qui permet de découvrir des genres ou des auteurs.



© Annie Garofano



patrimoine.repentigny.ca

Repentigny lance un site Web dédié à son patrimoine

Dans la continuité des legs offerts à la communauté à l'issue de son 350^e anniversaire, la Ville a lancé au début de l'automne un nouveau site Web dédié à son histoire.

Ce site permettra aux Repentignois et aux Repentignaises, mais aussi à tous les passionnés, d'en apprendre davantage sur l'histoire de Repentigny.

Le site est divisé en sept sections : les premières années, la vie au quotidien, les transports, les sports, loisirs et divertissements, la démocratie, l'économie et la culture et le patrimoine. Chacune de ces sections explore un thème en textes, mais surtout, en images d'archives.

Ce site viendra compléter la série d'outils patrimoniaux mis à la disposition du public pendant le 350^e :

- le livre *Repentigny ; 350 ans d'histoire à découvrir : 1670-2020* – qui est toujours disponible à l'achat dans les deux bibliothèques de Repentigny (où il est également disponible pour emprunt), à l'hôtel de ville, au Centre d'art Diane-Dufresne et dans les librairies Raffin et Hamster;

- le magazine livré à toutes les portes de Repentigny en janvier 2020.

De plus, ce site Web s'inscrit parmi les legs importants que la Ville souhaite transmettre à la collectivité à l'issue de cet anniversaire, au même titre que la halte cyclable Claude-Hunault-Dit-Deschamps, le parc Agathe-De St-Père et la place de Bergerac.

Ce projet a pu voir le jour grâce à la collaboration de l'Atelier d'histoire de Repentigny, ainsi qu'à la contribution de Patrimoine canadien, du Gouvernement du Québec et de la MRC de L'Assomption.

Pour bien planifier vos réceptions

Réglementation sur le stationnement durant les Fêtes

La période des Fêtes arrive à grands pas et plusieurs planifient déjà leurs réceptions, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. La Ville vous rappelle que la réglementation sur le stationnement de nuit demeure inchangée durant cette période. Prévenez vos invités, histoire de ne pas nuire aux festivités !

Rappelons d'abord que si aucun avis d'interdiction de stationnement n'est émis, vos invités peuvent se stationner d'un côté ou l'autre de la rue. Si toutefois un avis d'interdiction est émis, le stationnement dans la rue est interdit. Vos invités pourront toutefois se garer dans l'un des stationnements de parcs ou d'édifices municipaux accessibles tous les jours, entre minuit et 7 h. Ces stationnements sont répertoriés au repentigny.ca/stationnement. Vous pouvez y consulter la carte [Stationnement hivernal](#) pour les localiser.

Comment savoir si un avis d'interdiction est émis ? Il suffit de s'abonner à Hop au hop.repentigny.info, un système automatisé qui vous avisera par message texte ou courriel. Vous pouvez également consulter le groupe Facebook [Stationnement hivernal à Repentigny](#) ou la boîte vocale du 450 470-3850. Joyeuses célébrations !



Nouveauté

Un balado pour voir la littérature autrement

« Mot à mot » est le titre d'un nouveau balado présenté par les Villes de la MRC de L'Assomption. Ce dernier est composé de quatre épisodes inspirés du monde de la culture littéraire. À chaque épisode, Fabrice Yvanoff Sénat et Dorothy Mombrun, deux jeunes artistes repentignois, reçoivent des personnalités publiques afin qu'ils échangent sur des thématiques variées. Le concept mélange humour et réflexions, alors que les invités se taquinent, racontent des anecdotes et débattent.



▲ Fabrice Yvanoff Sénat et Dorothy Mombrun, animateurs du balado *Mot à Mot*, lors de l'enregistrement du premier épisode au Créalab.

sexualité en littérature. Ensemble, elles tentent de répondre à plusieurs questions, notamment, sur l'efficacité des livres pour aborder ce sujet délicat avec vos jeunes, l'utilisation des mots pour remplacer les images et la place du roman érotique dans la bibliothèque des ados.

Épisode 3

Quel est le rôle des bibliothèques depuis l'arrivée d'Internet et, surtout, sont-elles encore nécessaires ? Voilà les questions auxquelles tentent de répondre Catherine Lalonde, journaliste, et Eve Lagacé, directrice générale de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ).

Épisode 4

Un adulte peut-il aimer les livres jeunesse ? Bien sûr que oui ! Les zones communes entre l'imaginaire d'un adulte et d'un enfant seraient même très nombreuses. Alors pourquoi catégoriser les ouvrages par groupe d'âge (enfant, ado, adulte) et quels sont les impacts d'une telle pratique pour l'auteur et le lecteur ? Pour explorer ce sujet, les deux animateurs ont invité Barbada de Barbades, animatrice d'heures du conte et Drag Queen, et Dominique Demers, écrivaine, conférencière et conteuse.

Un survol du monde littéraire en quatre thèmes

Épisode 1

Dans ce premier épisode, intitulé *Le livre ou le film, l'œuf ou la poule ?*, Jean-Philippe Baril Guérard, auteur, acteur et metteur en scène, et Frédéric Lapierre, auteur, animateur et cinéaste, s'interrogent sur leur préférence entre un livre et son adaptation cinématographique ainsi que sur l'ordre dans lequel il est préférable de les apprécier.

Épisode 2

Les auteures Marie Gray et Josée De Angelis, ainsi que la responsable du projet Kaléidoscope (répertoire de livres qui font la promotion de modèles et de comportements égalitaires chez les 0 à 12 ans), Claudie Mailhot-Trottier, discutent de

MOT à MOT

Découvrez *Mot à mot*, un balado, inspiré du monde de la culture littéraire, qui vous fera rire et réfléchir.

Scannez le code QR pour écouter des personnalités publiques échanger sur des thématiques variées.



Saint-Sulpice



L'Épiphanie



CHARLEMAGNE



L'ASSOMPTION



Repentigny Sépatoir

BALADO DISPONIBLE ICI

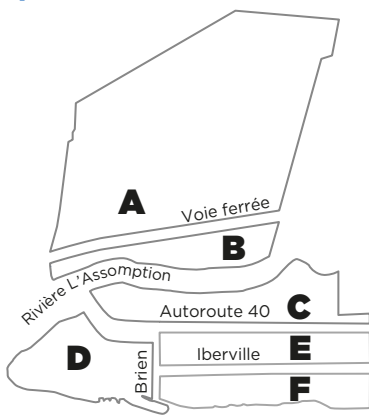


Dates à retenir

Collectes des déchets

Secteurs A et E : 24 décembre | Secteurs B et F : 31 décembre
Secteur C : 23 décembre
Secteur D : 30 décembre

Veillez noter qu'aucun changement n'est prévu au calendrier des collectes durant la période des Fêtes. Ainsi, les collectes des déchets auront lieu les mêmes journées de la semaine que d'habitude.



Horaires des Fêtes des écoparcs

Voici les horaires spéciaux des écoparcs du territoire entre le 24 décembre et le 2 janvier :

- Écoparc de Repentigny (336, rue Charles Marchand, Repentigny) : Fermé le 25 décembre et le 1^{er} janvier
- Écoparc de la MRC de L'Assomption (134, chemin des Commissaires, L'Assomption) : Fermé les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier
Ouvert de 12 h à 17 h les 26 décembre et 2 janvier (horaire abrégé)

Pour connaître les horaires complets de ces installations, visitez le repentigny.ca.

Collecte des matières recyclables (surplus acceptés)

Secteur A : 11 janvier | Secteur B : 18 janvier | Secteurs C/D : 12 janvier | Secteurs E/F : 19 janvier

Les surplus doivent être disposés dans des sacs de plastique transparent et les boîtes dépliées et attachées en ballots. Les modalités de ramassage habituelles s'appliquent.

Collecte des sapins naturels

Tous les secteurs : 12 janvier

Pour être ramassés, les sapins doivent être dépouillés de l'ensemble de leurs décorations et être dégagé de la glace et de la neige.



Comment disposer de vos appareils réfrigérants

Les appareils servant à la réfrigération et contenant des halocarbures, tels les climatiseurs, les réfrigérateurs et les congélateurs ainsi que les tours de refroidissement d'eau, doivent être récupérés de manière responsable pour éviter que les gaz (halocarbures) s'échappent dans l'atmosphère et amplifient l'effet de serre. Nous visons également le réemploi et le recyclage des métaux, plastiques, huiles, gaz et mousses réfrigérantes qu'ils contiennent.

Voici les options qui s'offrent à vous pour vous départir de vos appareils réfrigérants désuets :

- Si vous achetez un appareil neuf, avisez le détaillant que vous désirez qu'il reparte avec votre appareil désuet;
- Si votre appareil est encore fonctionnel et en bon état, vous pouvez le donner ou le vendre;
- Amener votre appareil à l'écoparc de la MRC de L'Assomption.

Des questions?

En tout temps, vous pouvez consulter le repentigny.ca/collectes ou communiquer avec la ligne Info-Environnement au 450 470-3830 ou à info-environnement@repentigny.ca pour trouver les réponses à vos questions.

SPCA Lanaudière à Repentigny

La licence pour votre chien, disponible dès janvier

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) est l'organisation responsable de la vente des licences et du contrôle animal sur le territoire repentinois, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

Licences canines

Il vous sera possible de vous procurer une licence pour chien à compter du 3 janvier, aux endroits suivants :

- En ligne au www.spcalanaudiere.org;
- Chez un détaillant autorisé, soit :
 - Boutique Pattes et Griffes (220, rue Notre-Dame)
 - Boutique d'animaux Chico (125, rue De La Fayette)
 - Animalerie La p'tite bête (579, boulevard Lacombe)
 - Animo etc (84, boulevard industriel #100)
- À la SPCA Lanaudière (7695, route 335, Saint-Calixte-de-Kilkenny) ;

■ Lors du passage d'un représentant de la SPCA Lanaudière à votre domicile ;

■ À l'hôtel de ville de Repentigny (435, boulevard Iberville).

Le coût de la licence 2022 est établi à 30\$. Rappelons que la licence pour chien est obligatoire et qu'il est de la responsabilité du propriétaire de se la procurer. L'animal doit porter sa médaille en tout temps.



La licence est gratuite pour :

- Une personne ayant un handicap, sur présentation d'un certificat médical attestant le handicap ou d'une attestation de la Fondation Mira ;
- Une personne, une société ou un organisme, dont le but reconnu est l'élevage et le dressage de chiens-guides destinés aux personnes handicapées visuellement ;
- Les personnes âgées de 65 ans ou plus au 31 décembre 2021 sur présentation d'une preuve d'âge ;
- Une personne qui bénéficie de la zoothérapie sur présentation d'une attestation médicale ou recommandé par un organisme apte à le faire ;
- Un nouveau résident sur présentation de preuves (reçu et licence) d'une licence émise par une autre municipalité pour l'année en cours.

Des questions? Communiquez avec le Service de la taxation au 450 470-8293 ou à taxation@repentigny.ca.

Contrôle animal

La SPCA Lanaudière est responsable du contrôle animal sur le territoire, soit l'application des règlements en lien avec les animaux, les animaux errants et le contrôle de la faune.

Pour plus d'informations, visitez le spcalanaudiere.org.

Horaire du temps des Fêtes à la Ville

Repentigny vous informe des dates de fermeture de ses bâtiments principaux :

- **Hôtel de ville**
Fermé : 24 décembre au 2 janvier inclusivement.
- **Bibliothèques Robert-Lussier et Edmond-Archambault**
Fermées : 24 au 26 décembre ; 31 décembre au 2 janvier inclusivement.
Ouvertes : 27 au 30 décembre, aux heures régulières.

- **Centre aquatique Jacques-Dupuis**
Fermé : 13 au 26 décembre ; 31 décembre 1^{er} et 2 janvier.
Ouvert : 27 au 30 décembre, de 11 h à 20 h. À noter que le comptoir d'accueil demeurera ouvert, du 13 au 23 décembre (lundi au vendredi, de 8 h à 17 h).
- **Créalab**
Ouvert : 28 au 30 décembre, de 12 h à 16 h.
- **Centre d'art Diane-Dufresne**
Fermé : 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier.
Ouvert : 20 décembre au 9 janvier, de 10 h à 17 h.

Assemblée du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

La prochaine assemblée du conseil municipal aura lieu le mardi 18 janvier 2022, à 19 h.

Pour connaître l'ordre du jour, composez le 450 470-3141 ou visitez repentigny.ca/conseilmunicipal.

Pour joindre votre conseiller municipal



District 1
Raymond MASSE 514 231-8197
masser@repentigny.ca



District 2
Jacques PRESCOTT 514 914-0021
prescottj@repentigny.ca



District 3
Karine BENOIT 438 507-7772
benoitk@repentigny.ca



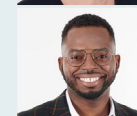
District 4
Luc RHÉAUME 514 913-5811
rheamel@repentigny.ca



District 5
Bernard LANDREVILLE 438 525-6807
landrevilleb@repentigny.ca



District 6
Martine Roux 514 895-3074
rouxm@repentigny.ca



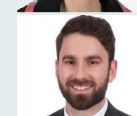
District 7
Joubert SIMON 438 622-2535
simonj@repentigny.ca



District 8
Jennifer ROBILLARD 514 833-5239
robillardj@repentigny.ca



District 9
Martine GENDRON 450 585-4499
gendronm@repentigny.ca



District 10
Kevin BUTEAU 514 926-9201
buteauk@repentigny.ca



District 11
Chantal ROUTHIER 514 347-0947
routhierc@repentigny.ca



District 12
Normand URBAIN 450 654-5661
urbainn@repentigny.ca

Ville de Repentigny

URGENCES Police – Incendies – Ambulance 9-1-1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 450 470-3000

repentigny.ca
communication@repentigny.ca
435, boulevard Iberville, Repentigny (QC) J6A 2B6

Centre Laurent-Venne 450 657-4877

Centre récréatif 450 657-8988

Commentaires et requêtes 450 470-3140

Complexe sportif Gilles-Tremblay 450 585-1661

Cour municipale 450 470-3500

Ordre du jour 450 470-3141

Transport - horaires 1 877 492-6111

Travaux publics 450 470-3800

Urbanisme / Permis / Inspections 450 470-3840

Le bulletin municipal *Regard sur Repentigny* est publié neuf fois l'an.

Réalisation et graphisme : **Service des communications de la Ville de Repentigny**
Impression : **Communications Hueneye Inc.**
Distribution : **Postes Canada**
Tirage : **35 900 exemplaires**

